



A. N., ici lors de son premier procès, a écopé en appel d'un an de prison supplémentaire.

Le « pervers de Gland » est prêt à aller à Strasbourg

PÉDOPHILIE Il l'avait annoncé sur le ton de la menace, en juin dernier, lors de son audience en appel au Tribunal cantonal, et il va le faire. A. N., «le pervers de Gland», porte son affaire au Tribunal fédéral. Le sexagénaire jugé coupable d'avoir violé une fillette de 11 ans au domicile de celle-ci en avril 2011, à Gland (VD), et d'avoir tenté de violer une petite voisine plusieurs années plus tôt, aimerait que les 10 ans de prison assortis d'une mesure d'internement dont il a finalement écopé en deuxième instance (une année de plus qu'en première) soit revue à la baisse.

«Mon client estime mériter 3 ans au regard d'autres cas similaires et sans mesure d'internement», confie son avocate, Me Véronique Fontana. Il veut voir grandir ses fils de 7 et 14 ans avant que son cancer ne l'emporte. S'il n'obtient pas gain de cause, le Genevois de 67 ans parle déjà de monter à Strasbourg, à la Cour européenne des droits de l'homme.

Il parle de son « grand courage »

On doute que ses juges seront sensibles à ses arguments. Lesquels figurent noir sur blanc dans une lettre édifiante qu'A. N. a remis in extremis au président du Tribunal cantonal lors de son appel fin juin. Dans ce document de 19 pages, le violeur revient longuement sur son «impuissance malheureusement totale» qui aurait rendu impossible tout viol. «Depuis Outreau, la notion de «la» vérité

qui sort de la bouche des enfants, n'est plus applicable», écrit-il aussi avant de traiter sa première victime de menteuse. «Son mensonge a eu une influence fatale sur l'enquête renforçant indûment les soupçons de viol à Gland.» L'ancien gestionnaire de fortune en profite au passage pour se tresser d'étranges lauriers: «Dans un élan d'autodestruction du démon en moi (...), prenant toute l'affaire sur moi (...), je me félicite d'avoir eu le (grand) courage de m'être dénoncé pour elle qui sans cela aurait pu subir des traumatismes graves adulte.»

«Je n'ai aucun regret»

Malgré l'emploi d'un couteau, de liens et de bâillons dans le cas, le condamné ne concède que des «attouchements et des jeux puérils». Pour le Genevois, la préméditation qui lui est reprochée ne serait qu'une «ânerie qui ne tiendra pas la route devant une instance internationale».

Enfin, l'homme revient également longuement sur sa conversion en prison et sur la sérénité qui serait, depuis, la sienne. «Je n'ai aucun regret aujourd'hui, grâce à la justice, la méditation en détention, grâce aussi et surtout au Seigneur qui m'a retrouvé, grâce à une renaissance du moi, l'âme pure comme un enfant.» Très croyants, les parents des deux petites victimes vivent ces mots comme une provocation.

● LAURENT GRABET

laurent.grabet@lematin.ch